

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
12/03/2021

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 6

Nombres de membres Absents : 5

Date Affichage
12/03/2021

Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 6

Séance du 18 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix huit mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BADIE F, BRILLIARD M., DABOUIS N, DOMINGO J.D, LAUBRAY J, VAILLS S.

Absents excusés : CORREA J, MIRAN P.

Procurations : PICHEYRE V. à DABOUIS N., PUJOL D. à BADIE F .

Objet de la Délibération

DEMANDE DE SUBVENTION RENOUELEMENT CANALISATION D'EAU POTABLE FUYARDE AU CAMI DE LAS CREUS ET ROUTE DES ANGLES

M. le Maire rappelle qu'une étude diagnostique sur le réseau d'eau potable de la commune a été réalisée en 2019 afin de déterminer les secteurs les plus fuyards. Elle a conclu à une priorité de travaux de renouvellement des réseaux pour augmenter le rendement du réseau d'eau potable.

Dans la priorité n°1, il y a notamment le réseau de la route de Mont Louis qui a été refait en 2020 et une partie du réseau de Villeneuve qui est prévu en 2021. Cette priorité 1 comprend aussi la canalisation Cami de la Creus et route des Angles pour un linéaire de 418 mètres.

Il est donc envisagé de renouveler ce tronçon en 2022. L'économie d'eau estimée avec ces travaux est de 12 177 m³/an.

Le montant global de cette opération a été estimé par le maitre d'œuvre JCK INGENIERIE, il s'élève à 202 599,79 € HT (travaux : 180 649,79 € HT, maîtrise œuvre : 9 950 € HT et études, SPS, géomètres et réception : 12 000 € HT).

Ces travaux vont être réalisés sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable afin de répondre aux exigences de l'Agence de l'Eau.

Des dossiers de demande de subvention vont être déposés auprès de l'Agence de l'Eau et du Département des Pyrénées Orientales pour réaliser les travaux en 2022. Les autres travaux de renouvellement de réseaux d'eau les plus fuyards seront poursuivis les années suivantes.

Après avoir ouï l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** sans réserve l'avant-projet établi par JCK INGENIERIE pour un montant total hors taxes de 202 599,79 € HT,
- **DE REALISER** le projet de renouvellement des 418 mètres linéaires de la canalisation d'eau fuyarde au Cami de las Creus et route des Angles (études et travaux) selon les prescriptions de la charte nationale des réseaux d'eau potable,

- **DE MENTIONNER** dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- **DE DEMANDER** à l'Agence de l'Eau RMC et au Département des Pyrénées Orientales une subvention aussi élevée que possible,
- **DE S'ENGAGER** à rembourser à l'Agence de l'Eau et au Département des Pyrénées Orientales un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixées par le Département et l'Agence de l'Eau
- **DE PRENDRE ACTE** que :
 - o l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,
 - o la durée totale de validité des subventions est fixée à quatre ans
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Copie certifiée conforme
A Formiguères, le 18 Mars 2021

Le Maire,
Philippe PETITQUEUX

